

MARCHE N°24FCS01-1 - LOT N° 1
LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE SUR
CHASSIS POIDS LOURD

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme d'appel d'offres pour la location et la maintenance de balayeurs aspirateurs pour la Ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un marché est conclu avec la société SAML SAS Service Assistance Maintenance Location (Groupe FAYAT) située à GRIGNY (91), 9/11 rue Gustave Eiffel, représentée par Monsieur Jean-Philippe CHAUBIER, Directeur général.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant annuel de 52.080 €/HT (62.496 €/TTC), soit 260.400 €/HT (312.480 €/TTC) sur cinq ans maximum, montant révisable annuellement selon les modalités prévues au marché.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2024, reconductible quatre fois tacitement, soit une durée maximale de cinq ans.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 29 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

02 MAI 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240429-DEC2024-49-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024